

RÉUNION DU 6 AVRIL 2023

Étaient présents : M. Yves AUMAITRE, Maire, Mme LACELLE, Mrs PARROT, CHAPUT et DUBRANLE, adjoints au Maire, Mmes PATURAUD et HUBERSON, Mrs AUPETIT, LAFORET, BATISE, DAUPHIN et DESMAISON.

Étaient excusés : Michel AUCHARLES, Françoise CLAVAUD et Franck CHAPUT.

➤ INFORMATIONS SUR LA DÉLÉGATION DU MAIRE

Néant

➤ APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2022 DU RECEVEUR ET APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2022

Ces approbations se font sous la présidence du doyen de l'assemblée. Il ressort de l'exercice 2022 les réalisations rigoureusement identiques des comptes de gestion et des comptes administratifs.

Commune :

- Section de fonctionnement :

Dépenses réalisées : 741.823,80 €

Recettes réalisées : 907.760,53 €

soit un résultat de l'exercice de 165.936,73 € et un résultat cumulé de 855.753,18 €.

- Section d'investissement :

Dépenses réalisées : 849.019,95 €

Recettes réalisées : 725.173,53 €

soit un résultat de l'exercice de - 123.846,42 € et un solde d'exécution cumulé de - 193.568,45 € (non compris les restes à réaliser des recettes et des dépenses).

Le compte de gestion est adopté à l'unanimité.

Sous la présidence du doyen de l'assemblée, le compte administratif est adopté à l'unanimité. Le Maire ne participe pas au vote.

Service des eaux :

- Section de fonctionnement :

Dépenses réalisées : 124.205,79 €

Recettes réalisées : 180.912,40 €

soit un résultat de l'exercice de 56.706,61 € et un résultat d'exercice cumulé de 293.545,14 €.

- Section d'investissement :

Dépenses réalisées : 23.761,28 €

Recettes réalisées : 45.621,90 €

soit un résultat de l'exercice de 21.860,62 € et un résultat d'exercice cumulé de 128.591,43 € (non compris les restes à réaliser des recettes et des dépenses).

Le compte de gestion est adopté à l'unanimité.

Sous la présidence du doyen de l'assemblée, le compte administratif est adopté à l'unanimité. Le Maire ne participe pas au vote

Lotissement « Les Peupliers » :

- Section de fonctionnement :

Dépenses réalisées : 21.786,44 €

Recettes réalisées : 21.786,44 €

soit un résultat de l'exercice de 0,00 € et un résultat d'exercice cumulé de 0,00 €.

- Section d'investissement :

Dépenses réalisées : 21.786,44 €

Recettes réalisées : 21.786,44 €

soit un résultat de l'exercice de 0,00 € et un résultat d'exercice cumulé de - 21.786,44 €.

Le compte de gestion est adopté à l'unanimité.

Sous la présidence du doyen de l'assemblée, le compte administratif est adopté à l'unanimité. Le Maire ne participe pas au vote.

➤ AFFECTATION DES RÉSULTATS

Commune

Il est affecté au budget primitif 2023 la somme de 277.185,19 € au compte 1068 (y compris les restes à réaliser d'un montant de -83.616,74 €) et la somme de 578.567,99 € au compte 110, report à nouveau solde créditeur (compte budgétaire 002 : excédent de fonctionnement reporté), soit un total de 855.753,18 €.

Service de l'eau

Il est affecté au budget primitif 2023 la somme de 293.545,14 € au compte 110, report à nouveau solde créditeur (compte budgétaire 002 : excédent de fonctionnement reporté).

Lotissement « Les Peupliers »

Aucune affectation de résultat n'est à effectuer car le résultat de la section de fonctionnement ne le permet pas.

➤ VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2023

Commune

Le budget primitif s'équilibre en recettes et en dépenses dans la section de fonctionnement à 1.666.783,00 €. Il s'équilibre en recettes et en dépenses dans la section d'investissement à 1.408.419,00 €, soit un total de 3.075.202,00 €.

Les opérations d'investissement sont les suivantes :

Elles concernent les opérations financières (dont le remboursement du capital des emprunts), et entre autres, grosses réparations sur les voies communales, travaux d'enfouissement des réseaux de l'éclairage public rue Forgemol de Bostquénard, réparation du tracteur Renault et de la tractopelle, acquisition d'un véhicule, réfection des allées du cimetière, construction d'une pharmacie avec cabine de téléconsultation médicale, participation aux frais de construction des 6 logements locatifs de Creusalis, acquisition de panneaux de signalisation, fournitures de voirie, acquisition de matériel divers, travaux d'accessibilité à l'école ainsi que sur les autres bâtiments recevant du public, empierrement des chemins, chauffage de l'église et travaux visant à la réalisation d'économies d'énergie sur nos bâtiments publics (changement de portes, fenêtres et isolation des murs extérieurs et plafonds ainsi que du plancher de l'école).

Les programmes d'investissement sont financés par les recettes des opérations financières pour 511.677,74 €, les opérations d'ordres pour 54.446,00 €, différentes subventions pour 132.641,26 €, le prélèvement sur les recettes de fonctionnement de 709.654,00 €

Le budget est adopté à l'unanimité.

Eau - Assainissement

La section d'exploitation du Budget Primitif 2023 s'équilibre en recettes et en dépenses à 460.888,00 €.

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à 305.919,00 €.

Dans cette section sont inscrits, entre autres, le remboursement du capital des emprunts, le curage du bassin de la lagune, le changement de tuyauterie à la station de Glatignat et du Rossignol et autres petits travaux. Le budget primitif représente un total général de 766.807,00 €.

Les tarifs de l'eau et de l'assainissement collectif restent inchangés.
Le budget est adopté à l'unanimité.

Les élus font part de leur inquiétude concernant les faibles pluies d'hiver ; elles n'ont pas permis une remontée significative de nos ressources d'eau. Il est donc décidé d'entreprendre des démarches (recherches, analyses et traitements) sur le secteur Nord de la commune où une source d'eau a été identifiée.

Budget annexe Lotissement « Les Peupliers »

La section de fonctionnement s'équilibre en recettes et en dépenses à 48.580,00 € et la section d'investissement à 43.574,00 €, soit un total de 92.154,00 €.

Le budget est adopté à l'unanimité.

➤ VOTE DES TAUX D'IMPOSITION

Monsieur le Maire indique que les propositions budgétaires ont été établies à partir des taux d'imposition de l'année 2022 et propose de les reconduire sans augmentation pour l'année 2023 : accord unanime du conseil municipal pour appliquer un taux de 37,09 % pour la Taxe Foncière sur le bâti et de 68,98 % pour la Taxe Foncière sur le non bâti. Il précise que le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans. Le conseil municipal valide, à l'unanimité, son taux fixé à 13,59 %.

➤ RÉPARTITION DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT DE L'ÉCOLE

Madame le Maire de Saint Germain Beupré et Monsieur le Maire de Vareilles ont accepté de verser à notre commune une participation financière pour l'année scolaire 2021-2022 de 450 € par enfant scolarisé dans notre école et domicilié sur l'une des 2 communes énoncées ci-dessus.

Il précise que Monsieur le Maire de Bazelat n'a pas assisté à cette réunion car aucun enfant de cette commune n'a été scolarisé dans notre école sur l'année scolaire 2021/2022.

➤ PERSONNEL COMMUNAL : AVANCEMENTS DE GRADE POUR L'ANNÉE 2023

Le conseil municipal valide, à l'unanimité, la création d'un poste de rédacteur principal de 2ème classe et de deux postes d'adjoint technique de 1ère classe pour trois agents de la collectivité promu à ces grades par avancement de grade ; le tableau des taux de promotion sera donc mis à jour.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de confier au Centre de Gestion de la Creuse la mise en place et la gestion du dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes dans la fonction publique, conformément aux dispositions de la loi n° 2019- 828 du 6 août 2019 de la Transformation de la Fonction Publique. Prix de cette prestation 3 €/an/agent.

➤ SMIPAC : DÉMARCHES PORTANT SUR L'EXTENSION DU PARC D'ACTIVITÉS DE LA CROISIÈRE

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte l'extension du Parc d'Activités économique de la Croisière afin d'assurer la continuité de l'offre proposée et ainsi participer au renforcement de la vitalité économique de notre territoire Nord Limousin.

➤ DEMANDE DE SUBVENTION

Les demandes de subventions présentées par « La Ligue contre le cancer - Creuse », « Conciliateurs de Justice du Limousin » et « Lire en Creuse » sont rejetées. En effet, il est rappelé que les subventions sont principalement accordées aux associations locales qui œuvrent pour la commune et

aux établissements scolaires. Le conseil municipal émet un avis favorable à la demande de subvention présentée par la cité scolaire Raymond Loewy de La Souterraine pour une élève scolarisée de notre commune ; la somme de 30 € leur sera versée, comme le prévoit le règlement du conseil municipal.

➤ AFFAIRES DIVERSES

- **Entretien des terrains aux abords des maisons d'habitation** : il est rappelé aux propriétaires que les terrains non bâtis situés à l'intérieur d'une zone d'habitation ou à une distance maximum de 50 mètres des habitations doivent être entretenus.
- **Étang de La Chaume** : le conseil municipal décide, à l'unanimité et conjointement avec les élus de la commune de Vareilles, de solliciter les services de l'Etat pour la mise en place d'un Arrêté Préfectoral de Protection d'Habitats Naturels (APPHN) en lieu et place de l'arrêté concernant la création d'une réserve biologique sur l'étang de La Chaume abrogé récemment par les services de la préfecture considérant que l'intérêt écologique du site a évolué (après plus de 30 ans), notamment en raison des usages actuels de l'étang.
- **Archives d'Etat Civil** : le conseil municipal demande, à l'unanimité, à ce que la totalité des registres d'Etat Civil soit conservée en mairie.
- **Fourniture de gaz en citerne** : une rencontre avec le commercial de notre fournisseur actuel aura lieu prochainement afin de réviser les tarifs pour 4 sites.
- **Voie communale** : Le conseil municipal émet un avis favorable pour soumettre à enquête publique la demande de Monsieur Jean-Michel REBOUL portant sur l'acquisition d'une partie de la voie communale « Impasse du Lavoir ».
- **Ferraille** : le conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas donner suite au contrat de prestation de services présenté par la société Suez pour l'évacuation et le rachat de la ferraille car son coût financier est trop important.
- **Fibre** : les travaux portant sur le déploiement du réseau fibre optique sur notre territoire se poursuivent ; une réunion d'information à destination des administrés est à prévoir. Pour finir, la convention du Centre d'Instruction Mutualisé Sostranien (CIMS) est remise à chacun des conseillers ; son contenu sera débattu lors de la prochaine séance du conseil municipal.